



VINGT FOIS SUR LE MÉTIER, REMETTEZ VOTRE ŒUVRAGE !

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Les valeurs de la MUTUALITE
sont celles de la CFDT
défendons-les ensemble :
**Solidarité, Liberté, Démocratie
et Indépendance !**

CONTACTS :
cfdt.vyv@gmail.com

**La CFDT ne signera pas en l'état le
contrat santé proposé : les propositions
demeurent trop éloignées des demandes
mutualistes de la CFDT.**

Tout d'abord, il faut souligner la complexité du dossier :

70 contrats différents, 17 CCN à vérifier pour la mise en conformité conventionnelle, des modes juridiques de mise en place aussi divers que possible (accord d'entreprise, décision de l'employeur, simple usage, ...), bref un travail qui ne s'apparente pas à une sinécure ! Chaque acteur y a mis du sien mais la volonté financière n'était pas au rendez-vous pas plus que la volonté politique d'apporter un réel « plus » pour l'ensemble des 45.000 salariés du Groupe.

Pour la CFDT, il ne s'agissait pas de « demander la lune », mais simplement que la direction exprime clairement sa volonté de reconnaissance envers ses salariés, pour un sujet clé dans notre groupe de protection sociale.



Il y a des points positifs dans le projet mais insuffisants dans un cadre collectif de progression sociale :

- ▷ **Un socle de protection sociale de bon niveau** (prestations mutuelle) pouvant permettre aux collègues du Livre III de bénéficier d'une couverture « correcte »
- ▷ **Des garanties contractuelles** permettant aux entités bénéficiant d'un meilleur régime de le conserver tout en ayant capacité à piloter leur régime
- ▷ **Un blocage des cotisations pendant 2 ans** (mais les cotisations fixées anticipent largement car établies d'ores et déjà à un montant élevé)
- ▷ **Une participation employeur à la hausse**, même pour certains des meilleurs régimes, et un engagement à ne pas toucher aux participations plus élevées (une incertitude juridique existe cependant sur l'opposabilité réelle)



Les points de blocage, centraux, et ceux à travailler en perspective :

- ▷ **Une participation employeur insuffisante** pour 1 salarié sur 2 (soit 23.000 salariés) : 1 salarié sur 2 aurait ainsi connu une hausse de ses cotisations santé selon sa composition familiale, dont les familles monoparentales avec un ou plusieurs enfants. 1 salarié sur 4 aurait connu une hausse de ses cotisations de 18% à plus de 30% ! Plus qu'une faute (sociale), une erreur mutualiste majeure !
- ▷ **Une absence de vision groupe** : pas de réel régime de sortie (retraités, congé sans solde, congé parental, ...), pas de fonds social Groupe : une déception pour le 1^{er} groupe de protection sociale !
- ▷ **Des exclusions d'organismes importants dès l'origine** : la MMG, le Pavillon de la Mutualité.

Comment imaginer l'avenir ?

Pour la CFDT, les choses sont claires. « Vingt fois sur le métier, remettez votre ouvrage ! » Il faut se remettre autour de la table avec de vrais moyens, notamment sur la participation Employeur, revoir quelques éléments de la grille de prestation présentée, revoir la politique de tarification en incluant de façon plus satisfaisante les enfants (problématique des familles monoparentales), bref NEGOCIER !

« Il y a toujours un avenir pour ceux qui pensent à l'avenir »